



**LES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, SNAP, SNU, SUD  
APPELLENT TOUS LES PERSONNELS DE POLE EMPLOI A SE METTRE EN  
GREVE, POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS SUIVANTES :**

**Le 8 JUIN 2010**

#### **UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES EFFECTIFS EN CDI**

Le recours massif aux CDD et **autres** emplois précaires, sur des postes **et activités** qui sont en réalité pérennes, démontre le besoin urgent d'un recrutement massif en CDI. Le développement des heures supplémentaires et des heures non conventionnelles écrêtées pour tenir les délais en matière d'indemnisation témoigne également du besoin impérieux d'une augmentation des effectifs. La première mesure à prendre serait une titularisation de tous les CDD dont les contrats aidés dans toutes les agences et tous les services. Les services ne peuvent plus fonctionner aujourd'hui sans la présence de ces collègues, qui sont souvent en première ligne pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi. Il n'est plus possible aujourd'hui de se contenter de colmater les brèches. L'exercice des missions de Pôle emploi, alors que l'OCDE estime que la crise continuera à s'aggraver en 2010, exige un plan d'urgence de résorption de la précarité. Par ailleurs, l'externalisation et la sous-traitance (OPP/PFT/Informatique) ne constituent pas une réponse acceptable.

#### **DE VERITABLES REPONSES A LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

La surcharge **et l'intensification** de travail **sont** insupportables. La mise en place des sites mixtes implique une mobilité forcée des DE, ainsi que des agents – au mépris de l'esprit ou de la lettre, du statut public, de la Convention Collective Nationales et des accords. Au moment où le personnel a besoin de temps pour souffler, la Direction répond par une provocation : la suppression de 5 jours de congés acquis antérieurement dans l'ANPE et les ASSEDIC. On est très loin de la promesse de Christine Lagarde du "meilleur des deux". On n'est même pas dans un alignement sur le moins bon des deux. Il s'agit d'une régression sociale inacceptable pour **toutes et tous**. **La Direction doit revoir sa copie !**

Les services en structures croulent sous les charges de travail liées à la mise en place de la CCN, de divers accords ou mesures, à l'arrivée des collègues AFPA, aux difficultés en matière d'immobilier, aux injonctions opérationnelles et organisationnelles à mettre en place dans le réseau, le tout avec des systèmes d'information inadaptés.

#### **S'ATTAQUER AUX RACINES DU MAL-ETRE AU TRAVAIL**

L'enquête de l'ISAST a mis en lumière un fait important : 80% des agents de Pôle emploi effectuent des tâches auxquelles ils n'adhèrent pas personnellement. Ce conflit de valeurs apparaît par exemple au moment de l'injonction du passage obligé des papiers à la lampe à UV à l'insu du demandeur d'emploi ou encore dans la multiplication des incitations à sanctionner. Une autre cause de mal-être résulte de la perte de l'identité professionnelle ainsi que de l'absence de préparation des personnels à ce qui leur est demandé. Les agents voient leurs véritables compétences et qualifications niées. Le risque croît de donner une réponse approximative voire erronée en matière de calcul des droits ou de conseil à l'emploi.



Le non enregistrement des dossiers d'allocation en retour permet de masquer la charge réelle de dossiers en instance. Les consignes d'étude des droits des demandeurs d'emploi « en l'état », spolient ces derniers d'une partie de leurs droits ; cela renforcé par le peu de temps consacré à chaque DE. Le recouvrement des indus, très difficile à vivre pour le demandeur d'emploi, provoque une souffrance en retour de l'agent de Pôle emploi. Quand l'organisation du travail provoque elle-même désorganisation et souffrance, il est temps de revoir de fond en comble le problème. **La Direction doit discuter les mesures d'urgence proposées par les syndicats.**

Une des conséquences doit être **l'abandon officiel du SMP**. Déjà écorné dans la pratique et amendé par le projet d'accord sur les risques psychosociaux, le 'M' du SMP doit être **abandonné**. C'est **aux conseillères et aux conseillers** qu'il revient de définir, en concertation avec les demandeurs d'emploi, le rythme de **leurs** rencontres, **la nature et le nombre d'actions qu'ils mèneront afin de leur** permettre un retour à **un** emploi **durable et rémunérateur** dans les meilleures conditions et/ou un accès à une réelle formation.

Paris, le 26 mai 2010

**TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 08 JUIN 2010**